

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (CE) n°1907/2006 tel que modifié par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission et le règlement (CE) n°1272/2008

Date d'émission 13-mars-2024 Date de révision Numéro de révision 1

13-mars-2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Codes produit 1701; 1701-1; 1705; 1715; 1755

Nom du produit Detergent 8

Identifiant unique de formule (UFI) A390-Y0UK-C000-5HUA

Synonymes Aucun(e)

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Agent nettoyant; Détergent

Utilisations déconseillées Ne pas mélanger avec d'autres détergents sauf indication contraire

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Alconox Inc. 30 Glenn St., Suite 309 White Plains, NY 10603 USA 914-948-4040

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail cleaning@alconox.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence ChemTel Inc.: North America: 1-888-255-3924

International: +1-813-248-0573

Numéro d'appel d'urgence - Paragr	aphe 45 - (CE) 1272/2008
Europe	112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Corrosion cutanée	Catégorie 1 Sous-catégorie B - (H314)
Lésions oculaires graves	Catégorie 1 - (H318)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 3 - (H412)

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient 1-Amino-2-propanol



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P321 - Traitement spécifique (voir information sur cette étiquette).

Toxicité aiguë inconnue

le mélange contient 82 % de composants dont la toxicité aiguë est inconnue.

Toxicité pour le milieu aquatique

Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

inconnue

Informations supplémentaires

Ce produit exige des fermetures non ouvrables par des enfants en cas de mise à disponibilité du grand public. Ce produit exige des avertissements tactiles en cas de mise à disponibilité du grand public.

2.3. Autres dangers

Autres dangers Aucune information disponible.

PBT & vPvB Aucun(e) connu(e)

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistreme nt REACH	,	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
1-Amino-2-propanol 78-96-6	30-60	Aucune donnée disponible	201-162-7 (603-082-00-1)	Skin Corr. 1B (H314)	-	•	-
2-Butoxyéthanol 111-76-2	5-10	Aucune donnée disponible	203-905-0 (603-014-00-0)	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 3	-	-	-

Date de révision: 13-mars-2024 **Detergent 8**

	(H331)		
	Skin Irrit. 2		
	(H315) Eye Irrit. 2		
	Eye Irrit. 2		
	(H319)		

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	heures - vapeurs -	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
1-Amino-2-propanol 78-96-6	1715	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
2-Butoxyéthanol 111-76-2	1200 + 470	435	Aucune donnée disponible	3+ 2.1749 2.3489	Aucune donnée disponible

⁺ Cette valeur est l'estimation harmonisée de la toxicité aiguë (ETA) répertoriée dans l'annexe VI du CLP, partie 3. Cette valeur ETA harmonisée doit être utilisée lors du calcul de l'estimation de la toxicité aiguë (ETAmix) pour classer un mélange contenant la substance répertoriée

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

Consulter immédiatement un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au

médecin responsable.

Transporter la victime à l'air frais. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration Inhalation

artificielle. Consulter immédiatement un médecin. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance ; pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque raccordé à un insufflateur manuel muni d'une valve anti-retour, ou autre dispositif médical respiratoire approprié. Si la respiration est difficile, (le personnel formé doit) administrer de l'oxygène. Risque d'œdème pulmonaire retardé. Consulter immédiatement

un médecin.

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au Contact oculaire

> moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.

Contact avec la peau Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements

contaminés. Consulter immédiatement un médecin.

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une Ingestion

personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.

de premiers secours

Protection individuelle du personnel Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Sensation de brûlure.

Effets de l'exposition Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Le produit est une matière corrosive. Ne pas effectuer de lavage gastrique, ne pas faire

vomir. Vérifier l'absence de perforation stomacale ou œsophagique. Ne pas administrer d'antidote chimique. Une asphyxie due à un œdème de la glotte peut se produire. La pression artérielle peut diminuer de façon marquée, et s'accompagner de râles humides,

d'expectorations mousseuses et d'une tension différentielle élevée.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement

avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés Aucune information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Le produit provoque des brûlures des yeux, de la peau et des muqueuses. La chimique décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

Produits de combustion dangereux La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures de combustion incomplète

(fumée).

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciauxLes pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet **et précautions pour les pompiers** de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Prudence! Matière corrosive. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du

déversement/de la fuite et en amont du vent.

Autres informations Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à

l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations Numéro de FDS UL-NOX-004

environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 pour plus d'informations Voir la section 13 pour plus d'informations

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Manipuler uniquement le produit en système fermé ou mettre en place une ventilation par aspiration adéquate. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Remarques générales en matière d'hygiène

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger de l'humidité. Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants. Stocker à l'écart des autres matières.

Classe d'entreposage (TRGS 510) LGK 8A.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées dans la section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
2-Butoxyéthanol	TWA: 20 ppm	TWA: 20 ppm	TWA: 20 ppm	TWA: 20 ppm	TWA: 20 ppm
111-76-2	TWA: 98 mg/m ³	TWA: 98 mg/m ³	TWA: 98 mg/m ³	TWA: 98 mg/m ³	TWA: 98 mg/m ³
	STEL: 50 ppm	STEL 40 ppm	STEL: 50 ppm	STEL: 50 ppm	STEL: 50 ppm
	STEL: 246 mg/m ³	STEL 200 mg/m ³	STEL: 246 mg/m ³	STEL: 246 mg/m ³	STEL: 246 mg/m ³
	Sk*	Sk*	Sk*	Sk*	Sk*
Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
2-Butoxyéthanol	TWA: 20 ppm	TWA: 100 mg/m ³	TWA: 20 ppm	TWA: 20 ppm	TWA: 20 ppm
111-76-2	TWA: 98 mg/m ³	Sk*	TWA: 98 mg/m ³	TWA: 98 mg/m ³	TWA: 98 mg/m ³
	STEL: 50 ppm	Ceiling: 200 mg/m ³	STEL: 246 mg/m ³	STEL: 50 ppm	STEL: 50 ppm
	STEL: 246 mg/m ³		STEL: 50 ppm	STEL: 246 mg/m ³	STEL: 250 mg/m ³
	Sk*		Sk*	Sk*	Sk*
				S+	
Nom chimique	France	Allemagne TRGS	Allemagne DFG	Grèce	Hongrie
1-Amino-2-propanol	-	TWA: 2 ppm	-	-	-
78-96-6		TWA: 5.8 mg/m ³			
2-Butoxyéthanol	TWA: 10 ppm	TWA: 10 ppm	TWA: 10 ppm	TWA: 25 ppm	TWA: 20 ppm
111-76-2	TWA: 49 mg/m ³	TWA: 49 mg/m ³	TWA: 49 mg/m ³	TWA: 120 mg/m ³	TWA: 98 mg/m ³
	STEL: 50 ppm	Sk*	Peak: 20 ppm	Sk*	STEL: 50 ppm
	STEL: 246 mg/m ³		Peak: 98 mg/m ³		STEL: 246 mg/m ³
	Sk*		Sk*		Sk*

Nom chimique	Irlande	Italie MDLPS	Italie AIDII	Le	ttonie	Lituanie	
2-Butoxyéthanol	TWA: 20 ppm	TWA: 20 ppm	TWA: 20 ppm	TWA:	20 ppm	TWA: 10 ppm	
111-76-2	TWA: 98 mg/m ³	TWA: 98 mg/m ³	TWA: 97 mg/m ³	TWA:	98 mg/m³	TWA: 50 mg/m ³	
	STEL: 50 ppm	STEL: 50 ppm		STEL	: 50 ppm	STEL: 20 ppm	
	STEL: 246 mg/m ³	STEL: 246 mg/m ³		STEL: 2	246 mg/m ³	STEL: 100 mg/m ³	
	Sk*	Sk*		;	Sk*	Sk*	
Nom chimique	Luxembourg	Malte	Pays-Bas	No	rvège	Pologne	
2-Butoxyéthanol	TWA: 20 ppm	TWA: 20 ppm	TWA: 20.4 ppm	TWA:	10 ppm	TWA: 98 mg/m ³	
111-76-2	TWA: 98 mg/m ³	TWA: 98 mg/m ³	TWA: 100 mg/m ³		50 mg/m³	STEL: 200 mg/m ³	
	STEL: 50 ppm	STEL: 50 ppm	STEL: 50 ppm		: 20 ppm	Sk*	
	STEL: 246 mg/m ³	STEL: 246 mg/m ³	STEL: 246 mg/m ³	STEL:	75 mg/m ³		
	Sk*	Sk*	Sk*	;	Sk*		
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slo	vénie	Espagne	
1-Amino-2-propanol	-	-	-	TWA: 5	5.8 mg/m ³	-	
78-96-6				TWA	: 2 ppm		
				STEL	_: 4 ppm		
				STEL: 1	1.6 mg/m ³		
2-Butoxyéthanol	TWA: 20 ppm	TWA: 20 ppm	TWA: 20 ppm	TWA:	20 ppm	TWA: 20 ppm	
111-76-2	TWA: 98 mg/m ³	TWA: 98 mg/m ³	TWA: 98 mg/m ³		98 mg/m³	TWA: 98 mg/m ³	
	STEL: 50 ppm	STEL: 50 ppm	Sk*		: 50 ppm	STEL: 50 ppm	
	STEL: 246 mg/m ³	STEL: 246 mg/m ³	Ceiling: 246 mg/m ³		246 mg/m ³	STEL: 245 mg/m ³	
	Sk*	Sk*			Sk*	Sk*	
Nom chimique		Suède	Suisse		Ro	oyaume-Uni	
2-Butoxyéthanol		': 10 ppm	TWA: 10 ppm			VA: 25 ppm	
111-76-2		50 mg/m ³	TWA: 49 mg/m	TWA: 49 mg/m ³		A: 123 mg/m ³	
		KGV: 50 ppm	STEL: 20 ppm			EL: 50 ppm	
	Bindande K	(GV: 246 mg/m ³	STEL: 98 mg/m	13	STE	:L: 246 mg/m ³	
		Sk*	Sk*			Sk*	

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

-	-	-	_	-		200 mg/g Creatinine
						(urine - Butoxyacetic
						acid end of shift at
						end of workweek)
						0.17 mmol/mmol
						Creatinine (urine -
						Butoxyacetic acid
						end of shift at end of
Donomark	Finlanda	Ero	200	Allomogno DE		workweek)
Danemark	rillialiue	ГІА	rice			Allemagne TRGS
-	-	-				
					CELIC	acid (after
					\r	hydrolysis) for
					"	long-term
				9	he l	exposures: at the
				several shifts	3)	several shifts)
					cetic	
				,		acid (after
				• • •	of	hydrolysis) end of
					.	shift)
Honarie I	Irlande	2	Italia		me	Italie AIDII
- I longing		-	italic	-	200	mg/g Creatinine -
						e (Butoxyacetic acid
	Danemark - Hongrie -	Hongrie Irlande		Hongrie Irlande Italie - 200 mg/g Creatinine	150 mg/g Creati (urine - Butoxyar acid (after hydrolysis) for long-term exposures: at the end of the shift at several shifts 150 mg/g Creati (urine - Butoxyar acid (after hydrolysis) end shift) 150 mg/g Creati (urine - Butoxyar acid (after hydrolysis) end shift) 150 mg/g Creati - BAT (for long-term exposures: at the end of the shift at several shifts) urity and the shift at several shifts) urity acid models	Danemark Finlande France Allemagne DFG 150 mg/g Creatinine (urine - Butoxyacetic acid (after hydrolysis) for long-term exposures: at the end of the shift after several shifts) 150 mg/g Creatinine (urine - Butoxyacetic acid (after hydrolysis) end of shift) 150 mg/g Creatinine - BAT (for long-term exposures: at the end of the shift after several shifts) Hongrie Irlande Italie MDLPS - 200 mg/g Creatinine - 200

				(with hydrolysis)) - end of shift
Nom chimique	Slovénie	Espagne	Suisse	Royaume-Uni
2-Butoxyéthanol	150 mg/g Creatinine -	200 mg/g Creatinine	150 mg/g creatinine (urine	240 mmol/mol creatinine -
111-76-2	urine (Butoxyacetic acid	(urine - Butoxyacetic acid	 2-Butoxyacetic acid 	urine (Butoxyacetic acid) -
	(after hydrolysis)) - at the	(with hydrolysis) end of	(after hydrolysis) end of	post shift
	end of the work shift; for	shift)	shift, and after several	
	long-term exposure: at the		shifts (for long-term	
	end of the work shift after		exposures))	
	several consecutive			
	workdays			

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
1-Amino-2-propanol 78-96-6	-	-	3.6 mg/m³ [4] [6]
2-Butoxyéthanol 111-76-2	-	125 mg/kg bw/day [4] [6] 89 mg/kg bw/day [4] [7]	98 mg/m³ [4] [6] 1091 mg/m³ [4] [7] 246 mg/m³ [5] [7]

Notes

[4] Effets systémiques sur la santé.
[5] Effets localisés sur la santé.
[6] À long terme.
[7] À court terme.

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
1-Amino-2-propanol 78-96-6	0.76 mg/kg bw/day [4] [6]	-	-
2-Butoxyéthanol 111-76-2	6.3 mg/kg bw/day [4] [6] 26.7 mg/kg bw/day [4] [7]	89 mg/kg bw/day [4] [6] 89 mg/kg bw/day [4] [7]	59 mg/m³ [4] [6] 426 mg/m³ [4] [7] 147 mg/m³ [5] [7]

Notes

[4] Effets systémiques sur la santé.
[5] Effets localisés sur la santé.
[6] À long terme.
[7] À court terme.

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
1-Amino-2-propanol 78-96-6	0.0327 mg/L	0.327 mg/L	0.00327 mg/L	-	-
2-Butoxyéthanol 111-76-2	8.8 mg/L	26.4 mg/L	0.88 mg/L	-	-

Nom chimique	Sédiments d'eau	Sédiments marins	Traitement des eaux	Terrestre	Chaîne alimentaire
	douce		usées		
1-Amino-2-propanol 78-96-6	0.229 mg/kg sediment dw	0.0229 mg/kg sediment dw	3.3 mg/L	0.0265 mg/kg soil dw	-
2-Butoxyéthanol 111-76-2	34.6 mg/kg sediment dw	3.46 mg/kg sediment dw	463 mg/L	2.33 mg/kg soil dw	0.02 g/kg food

Detergent 8 Date de révision: 13-mars-2024

8.2. Contrôles de l'exposition

Douches Contrôles techniques Rince-oeils

Systèmes de ventilation.

Équipement de protection

individuelle

Lunettes de sécurité étanches. Écran de protection faciale. Protection des yeux/du visage

Protection des mains Porter des gants appropriés. Gants imperméables.

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues. Tablier de

protection chimique.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.

En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une

évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique Liquide

Couleur Transparent au Olive green Odeur Aucune information disponible Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété Valeurs Aucune donnée disponible

Soluble dans l'eau

Point de fusion / point de

congélation

Point d'ébullition initial et intervalle

d'ébullition Inflammabilité

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limites supérieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Point d'éclair

Température d'auto-inflammabilité Température de décomposition

pН

pH (en solution aqueuse) 11

Viscosité cinématique Viscosité dynamique

Hydrosolubilité

Solubilité(s) Coefficient de partage Pression de vapeur Densité relative

Remarques • Méthode

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

solution (1 %) Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

Masse volumique apparente Densité de liquide Densité de vapeur Caractéristiques des particules Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

Granulométrie

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

Distribution granulométrique

9.2. Autres informations

VOC 70% as concentrate

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts

Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges

Aucun(e).

électrostatiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Exposition à l'air ou à l'humidité sur des durées prolongées.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides. Bases. Agent comburant.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Corrosif par inhalation. (d'après les composants). En cas d'inhalation de gaz/émanations toxiques, peut provoquer toux, étouffement, céphalées, vertiges et faiblesse pendant plusieurs heures. Risque d'œdème pulmonaire avec oppression poitrinaire, dyspnée, bleuissement de la peau, chute de la tension artérielle et accélération du rythme cardiaque. En cas d'inhalation, les substances corrosives peuvent entraîner un œdème pulmonaire

toxique. L'œdème pulmonaire peut être mortel.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Provoque de graves lésions des yeux. (d'après les composants). Corrosif pour les yeux et peut provoquer des lésions sévères, y compris la cécité. Peut provoquer des lésions

oculaires irréversibles.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Corrosif. (d'après les composants). Provoque des brûlures.

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Provoque des brûlures. (d'après les composants). En cas d'ingestion, provoque des brûlures de l'appareil digestif supérieur et des voies respiratoires. Peut provoquer une douleur brûlante et intense dans la bouche et l'estomac, avec vomissements et diarrhées de sang veineux. Risque de diminution de la tension artérielle. Apparition possible de taches marronâtres ou jaunâtres autour de la bouche. Le gonflement de la gorge peut provoquer dyspnée et étouffement. Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. Peut

être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Rougeur. Brûlure. Risque de cécité. Toux et/ ou respiration sifflante.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH:

ETAmél (voie orale) 3,499.70 mg/kg ETAmél (voie cutanée) 2,820.50 mg/kg

Toxicité aiguë inconnue

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
1-Amino-2-propanol	= 1715 mg/kg (Rat)	-	-
2-Butoxyéthanol	= 470 mg/kg (Rat)	= 435 mg/kg (Rabbit)	= 450 ppm (Rat) 4 h = 486 ppm (Rat) 4 h

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque de graves

brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque de graves

lésions des yeux. Provoque des brûlures.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

endocriniennes

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité pour le milieu aquatique

Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

inconnue

Nom chimique	Algues/végétaux	Poisson	Toxicité pour les	Crustacés
	aquatiques		micro-organismes	
1-Amino-2-propanol	EC50: =23mg/L (72h,	LC50: 2390 - 2650mg/L	-	EC50: =108.82mg/L
78-96-6	Desmodesmus	(96h, Pimephales		(48h, Daphnia magna
	subspicatus)	promelas)		Straus)
2-Butoxyéthanol	-	LC50: =1490mg/L (96h,	-	EC50: >1000mg/L (48h,
111-76-2		Lepomis macrochirus)		Daphnia magna)
		LC50: =2950mg/L (96h,		
		Lepomis macrochirus)		

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage		
1-Amino-2-propanol	-0.94		
2-Butoxyéthanol	0.81		

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB	
1-Amino-2-propanol 78-96-6	La substance n'est pas PBT/vPvB	
2-Butoxyéthanol 111-76-2	La substance n'est pas PBT/vPvB	

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément

inutilisés

aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés

Ne pas réutiliser les récipients vides.

Codes de déchets/désignations de

déchets selon EWC/AVV

D'après le Catalogue européen des déchets, les Codes de déchets ne sont pas spécifiques aux produits, mais aux applications. Les codes de déchets doivent être assignés par

l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro UN1760

d'identification

14.2 Désignation officielle de LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (1-Amino-2-propanol)

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le 8

transport

14.4 Groupe d'emballage

Description UN1760, LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (1-Amino-2-propanol), 8, II

14.5 Dangers pour l'environnement non applicable14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales 274

N° d'urgence F-A, S-B

14.7 Transport maritime en vrac Aucune information disponible

selon les instruments de l'OMI

<u>RID</u>

14.1 Numéro UN ou numéro UN1760

d'identification

14.2 Désignation officielle de LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (1-Amino-2-propanol)

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le 8

transport

14.4 Groupe d'emballage

Description UN1760, LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (1-Amino-2-propanol), 8, II

14.5 Dangers pour l'environnement non applicable14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales 274 Code de classification C9

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro UN1760

d'identification

14.2 Désignation officielle de LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (1-Amino-2-propanol)

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le 8

transport

14.4 Groupe d'emballage

Description UN1760, LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (1-Amino-2-propanol), 8, II

14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales 274
Code de classification C9
Code de restriction en tunnel (E)

ADN

14.1 ONU/n° d'identification UN1760

14.2 EPNN LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (1-Amino-2-propanol)

14.3 Classe(s) de danger pour le 8

transport

14.4 Groupe d'emballage

Description UN1760, LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (1-Amino-2-propanol), 8, II

14.5 Danger pour l'environnement non applicable14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales 274
Code de classification C9
Équipements nécessaires PP, EP

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro UN1760

d'identification

14.2 Désignation officielle de Liquide corrosif, n.s.a. (1-Amino-2-propanol)

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le 8

transport

14.4 Groupe d'emballage

Description UN1760, Liquide corrosif, n.s.a. (1-Amino-2-propanol), 8, II

14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales A3, A803 Code ERG 8L Remarque : Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

France

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

maiaules professionnelles (N-405-5, France)		
Nom chimique	Numéro RG, France	
2-Butoxyéthanol	RG 84	
111-76-2		

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH. Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH. Annexe XIV
1-Amino-2-propanol - 78-96-6	Use restricted. See entry 75.	-
2-Butoxyéthanol - 111-76-2	Use restricted. See entry 75.	-

Polluants organiques persistants

non applicable

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone non applicable

Inventaires internationaux

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H315 - Provoque une irritation cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H331 - Toxique par inhalation

Légende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation: PBT: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT) vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)

STOT : Toxicité spécifique pour

certains organes cibles

ETA: Estimation de la toxicité aiguë CL50: Concentration létale médiane

LD50 : Dose létale, 50 %

Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale Sk* Désignation « Peau »

SCBA Appareil respiratoire autonome

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul

Detergent 8 Date de révision: 13-mars-2024

Ozone Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

Agence de protection de l'environnement des États-Unis

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Classification SGH, Japon

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Date d'émission 13-mars-2024

Date de révision 13-mars-2024

Remarque sur la révision Commercialisation initiale.

La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité